

DÉLINQUANCE JUVENILE BRUXELLES

ON ENFERME MOINS les jeunes délinquantes

► Une baisse qui s'explique par la création du service diagnostic, destiné à évaluer les jeunes avant de les enfermer.

► Le nombre de placements en IPPJ de mineures délinquantes est au plus bas. Sur les cinq dernières années, il n'y en a jamais eu aussi peu qu'en 2018. En effet, 186 prises en charge pour l'année dernière contre une moyenne de 250 pour les années précédentes.

Les jeunes filles commettent-elles moins de faits infractionnels? L'explication se situe plutôt dans le nouveau système de prise en charge mis en place au service de l'Aide à la jeunesse.

Une toute nouvelle organisation, initiée par le ministre Rachid Madrane (PS) et testée en projet pilote à l'IPPJ de Saint-Servais (seule institution pour filles) depuis mai 2018. Un système qui s'étendra progressivement à l'ensemble des IPPJ situés en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'avenir.

Face à une quantité beaucoup trop importante de projets pédagogiques spécifiques, de sections totalement différentes les unes des autres et des durées de placement variant selon les institutions, il a été décidé d'harmoniser les prises en charge des jeunes délinquantes en IPPJ dans l'objectif également de favoriser les mesures alternatives à l'enfermement, comme la médiation, les travaux d'intérêt général, les mesures de prestation éducatives, etc.

À L'IPPJ POUR FILLES de Saint-Servais, le service diagnostic

remplace déjà celui de l'accueil. Plutôt que d'enfermer un jeune délinquant pour une durée de trois mois en section fermée ou deux semaines en section ouverte, chaque jeune passe désormais automatiquement un mois dans ce nouveau service. "Le temps que soient évalués sa dangerosité, le risque de récurrence qu'il présente, ses besoins, ses aptitudes comportementales et psychologiques, ses ressources sociales et familiales... Une nouvelle première étape qui doit permettre d'informer rapidement les juges de la jeunesse sur la meilleure orientation possible du jeune au terme de ce bilan", nous précise le cabinet du ministre Rachid Madrane.

Ce n'est donc qu'au terme de ce diagnostic qu'un jeune retrouve soit le chemin de son domicile soit celui du régime ouvert ou fermé pour une durée de trois mois renouvelable.

Ce qui peut également expliquer la baisse des placements en IPPJ, c'est la réorganisation de la Cellule de liaison, équipe renforcée et dispo 24h/24, dotée d'un nouveau logiciel qui permet de visualiser en temps réel les places disponibles dans les IPPJ mais aussi celles des services alternatifs au placement, ce qui facilite le travail des magistrats. "Cela n'empêche aucunement sur leurs compétences. La décision leur appartient mais l'offre des alternatives au placement est plus claire et plus accessible", souligne

le cabinet Madrane. "On remarque aussi de manière générale que, depuis un an, il y a moins de tension en ce qui concerne la disponibilité des places en IPPJ."

Nawal Bensalem

Aucun jeune radicalisé en IPPJ

BRUXELLES Si après la vague de départs en Syrie et les attentats qui ont suivi en Europe, on craignait une hausse importante de jeunes radicalisés en Belgique, le phénomène semble désormais ne plus concerner les mineurs.

Au total, depuis 2014, 23 jeunes ont été placés en IPPJ pour des faits liés au radicalisme. Quatre en 2014, cinq en 2015, treize en 2016 et un en 2017.

En 2018, aucun nouveau placement lié au radicalisme n'a été enregistré. "À ce jour, il n'y a plus de jeune hébergé en IPPJ pour des faits en lien avec le radicalisme, la dernière prise en charge s'étant terminée en novembre 2018. Néanmoins, deux jeunes, une fille et un garçon, sont toujours pris en charge au sein de leur milieu de vie par une équipe mobile d'accompagnement", précise-t-on au cabinet du ministre en charge de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane.

N.Ben.